



La pauvreté est concentrée dans l'espace urbain du Languedoc-Roussillon

Un Languedocien sur deux vit dans une des 22 unités urbaines possédant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville. Si dans cet espace urbain le niveau de revenu est légèrement inférieur au revenu régional, les inégalités entre les ménages y sont particulièrement marquées. La pauvreté et la précarité sont très présentes dans les villes-centres.

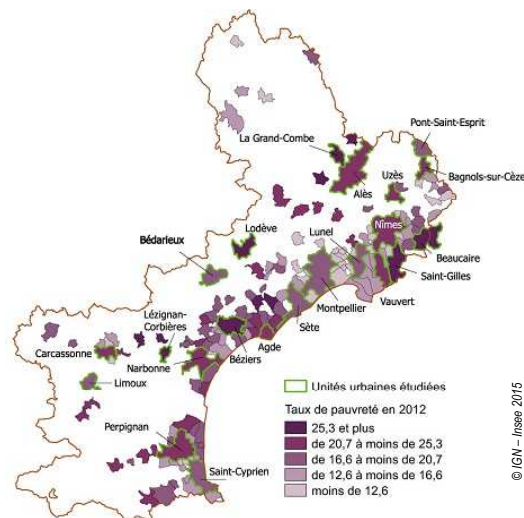
Bernard Canonéro, Jean-Claude Gidrol, François Julian, Insee

La pauvreté est plus fréquente dans l'espace urbain, régional comme national. En Languedoc-Roussillon, la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est très élevée avec toutefois un urbain plus touché : 20 % dans les unités urbaines en 2011 contre 18 % dans l'espace rural. Les 22 unités urbaines régionales qui possèdent au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) présentent des taux de pauvreté compris entre 18 % pour l'unité urbaine de Saint-Cyprien et 33 % pour celle de La Grand-Combe (figure 1). Ces quartiers, qui se substituent depuis le 1^{er} janvier 2015 aux anciens territoires de la politique de la ville, sont définis à partir d'un critère unique : la concentration de la population à bas revenus. Outre la pauvreté monétaire, ces 22 unités urbaines sont particulièrement touchées par des fragilités sociales et familiales. Le chômage est encore plus présent qu'en moyenne régionale (figure 2), et singulièrement le chômage de longue durée. Les familles monoparentales et les personnes âgées vivant seules sont également surreprésentées dans ces zones.

Revenu médian très différent d'une unité urbaine à l'autre

Pour la population de l'ensemble de ces 22 unités urbaines, soit un Languedocien sur deux, le revenu médian avant redistribution (définition) est égal à 16 800 euros par an et par unité de consommation, inférieur de près de 500 euros au revenu médian de la population régionale. Les écarts de revenus sont très importants entre les unités urbaines. Le revenu médian s'étend de 13 200 euros dans l'unité urbaine de La Grand-Combe à 19 100 euros dans celle de Montpellier. De même, le revenu des 10 % de ménages les plus modestes est très variable dans les unités urbaines, ce

1 Taux de pauvreté par unité urbaine en 2012 (%)



Sources : Insee - DGFIP, dispositif Revenus Disponibles Localisés (RDL)

qui explique des différences d'inégalités de revenu d'une unité urbaine à l'autre (figure 3).

De fortes disparités au sein des unités urbaines

La pauvreté et la richesse sont simultanément présentes au sein des 22 unités urbaines, ce qui explique de grandes disparités de revenu. Dans l'ensemble des unités urbaines étudiées, le revenu avant redistribution des 10 % de ménages les plus aisés est 10 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes, alors que ce même rapport est de 7 dans la région. L'écart entre les plus riches et les plus pauvres varie

2 Indicateurs de pauvreté

Les grandes unités urbaines particulièrement concernées par les bas revenus et les inégalités

Indicateurs	Unité	Ensemble des Unités Urbaines du Languedoc-Roussillon avec QPV *		
		France métropolitaine	Languedoc-Roussillon	Urbanes du Languedoc-Roussillon avec QPV *
Population	Nb	63 376 000	2 700 300	1 443 700
Part de la population régionale	%	///	///	53,5
Revenu médian annuel par UC avant redistribution(*)	€	19 219	17 265	16 794
Rapport interdécile D9/D1 des revenus avant redistribution (*)	-	5,6	7,2	10,0
Part des foyers fiscaux non imposables	%	43,0	50,5	51,1
Taux de pauvreté	%	14,3	19,8	n.d.
Part des 15-24 ans ni étudiants ni en emploi	%	16,4	20,7	21,4
Part des chômeurs parmi les actifs	%	12,6	16,7	18,9
Part des chômeurs de longue durée parmi les actifs	%	5,2	5,2	8,3
Part de la population vivant en famille monoparentale parmi l'ensemble des familles	%	12,7	14,6	17,2
Part des personnes âgées de 75 ans ou + vivant seules	%	38,6	36,3	38,1
Part de la population locataire en logement social	%	15,2	9,6	13,8
Part des actifs sans diplôme	%	12,2	12,6	13,5

(*) Voir définitions

Sources : Insee - RP 2012, Insee-DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2011 et Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 (pour le taux de pauvreté)

de 6 dans l'unité urbaine de Saint-Cyprien à 29 dans celle de la Grand-Combe. Les disparités sont également importantes dans les unités urbaines de Lézignan-Corbières et Béziers où l'écart est supérieur à 20. Dans ces trois unités urbaines, le revenu maximum des 10 % de ménages les plus modestes est extrêmement faible avec moins de 1 500 euros annuels.

Toutefois, ces fortes différences de revenus sont atténuées par la redistribution. « La redistribution permet ainsi de réduire fortement les inégalités dans la région : le rapport inter-décile, rapportant le niveau de vie des 10 % les plus modestes au niveau de vie des 10 % les plus aisés, est de 6,7 avant redistribution et de 3,6 après » (Rabier, 2015).

Définitions

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, il s'établit à 977 euros mensuels en 2011.

Le **revenu avant redistribution** (fiscal) correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables, avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales). Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible et ne permet donc pas de parler en termes de niveau de vie.

La pauvreté est très présente dans les villes-centres

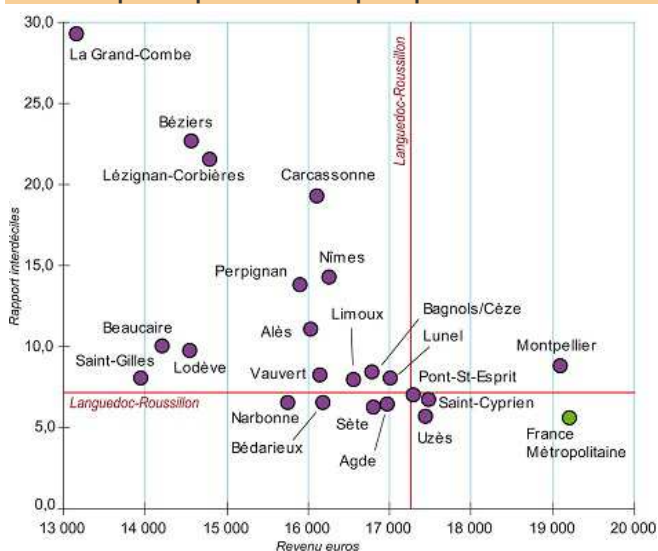
La pauvreté est très présente dans les villes-centres des unités urbaines multicommunales. Le revenu médian y est toujours plus bas qu'en périphérie. La différence de niveau de revenu médian entre la ville-centre et l'ensemble de son unité urbaine est particulièrement marquée dans l'unité urbaine de Montpellier avec 2 900 euros d'écart, dans celle de La Grand-Combe avec 2 000 euros d'écart et dans celle de Perpignan avec 1 900 euros.

Une géographie de la pauvreté différente dans les trois plus grandes unités urbaines régionales.

Dans l'unité urbaine de Montpellier, où les revenus sont relativement élevés, la pauvreté se concentre essentiellement dans la ville-centre. Les populations fragiles y sont surreprésentées. Aux problématiques de moindre qualification, d'accès à l'emploi et d'insertion des jeunes sur le marché du travail, s'ajoutent dans certains quartiers celles des familles monoparentales. Dans les communes périphériques, les ménages à bas revenus sont moins fréquents.

Dans l'unité urbaine de Perpignan, les revenus sont plus bas que dans l'ensemble des unités urbaines étudiées. Si les populations à bas revenus sont concentrées dans la ville-centre, les communes de la périphérie sont également concernées par la pauvreté. Les ménages à bas revenus sont présents quasiment dans toutes les communes. Les disparités de revenus dans la ville de Perpignan sont les plus élevées des grandes villes régionales. Dans l'unité urbaine de Nîmes, 3^{ème} de la région par sa population, la différence de niveau de revenu médian entre la ville-centre et sa périphérie est moins marquée (1 000 euros). Les quartiers de la ville de Nîmes concentrent les facteurs de pauvreté. Certaines communes de la périphérie sont également concernées par les bas revenus.

3 Revenu médian 2011 par UC et rapport interdéciles avant redistribution dans les unités urbaines de la région comportant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville



Note de lecture : dans l'unité urbaine de Montpellier, le revenu médian est de 19 095 euros et le rapport interdécile (rapport entre le revenu des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu des 10 % des ménages les plus modestes) est de 8,8.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Insee Languedoc-Roussillon
274, allée Henri de Montmorency
CS 27464
34064 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :
Christian Toulet

Rédacteur en chef :
Magalie Dinaucourt

ISSN : 2416-9641

@Insee 2015

Pour en savoir plus

- « La pauvreté en Languedoc-Roussillon : Analyse des unités urbaines » *Insee Dossier Languedoc-Roussillon* n°2, novembre 2015
- Dadoun C. : « La pauvreté en Languedoc-Roussillon : à territoires différents, fragilités différentes », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°5, décembre 2014
- Rabier R. : « Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc-Roussillon », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n° 11, juin 2015



Insee
Mesurer pour comprendre